

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Direction des Ressources Humaines

Alger, le 3 janvier 2024

**Annnonce de l'ouverture de la cinquième (5^{ème}) session
de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire**

La Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les maîtres de conférences classe "B" et les maîtres de recherche classe " B" de l'ouverture de la cinquième (5^{ème}) session de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire.

En application de l'article 45 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur et l'article 57 du décret exécutif n° 08-131 du 03 mai 2008 portant statut particulier du chercheur permanent, les maîtres de conférences classe " B" et les maîtres de recherche classe « B » justifiant les conditions réglementaires de candidature citées aux dispositions du décret exécutif n° 21-50 du 28 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'obtention de l'habilitation universitaire et l'arrête n°804 du 14 juillet 2021, modifié et complété, fixant les modalités d'application des dispositions relatives à l'obtention de l'habilitation universitaire, peuvent déposer exclusivement leur candidature via la plateforme « Progrès » en utilisant leur comptes électroniques professionnels par le lien suivant :

<https://progres.mesrs.dz/webgrh>

Durant la période allant du lundi 08 janvier 2024

au samedi 27 janvier 2024

Calendrier relatif à l'organisation de la cinquième (5^{ème}) session en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire au titre de l'année 2024

- ❑ **du lundi 08 au samedi 27 janvier 2024** : Dépôt des dossiers de candidatures via la plateforme numérique « Progrès ».
- ❑ **du dimanche 28 janvier au samedi 03 février 2024**: Validation des dossiers de candidatures via la plateforme numérique par les chefs d'établissements universitaires et de recherches.
- ❑ **du lundi 05 au lundi 19 février 2024**: Évaluation des dossiers de candidatures via la plateforme numérique par les commissions régionales d'habilitation universitaire.
- ❑ **du mardi 20 au jeudi 22 février 2024**: Délibérations des commissions régionales d'habilitation universitaire et transmission par les présidents des conférences régionales des universités les procès-verbaux portant les résultats de l'habilitation universitaire à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- ❑ **Lundi 26 février 2024**: Signature de l'arrête portant proclamation des résultats de la cinquième (5^{ème}) session de l'habilitation universitaire.
- ❑ **du lundi 26 février au lundi 04 mars 2024**: Ouverture de la plateforme numérique pour le dépôt des recours.
- ❑ **du mardi 05 au lundi 11 mars 2024**: Étude des recours par les commissions régionales d'habilitation universitaire.

- ❑ **Du mardi 12 au jeudi 14 mars 2024:** Délibérations des commissions régionales d'habilitation universitaire et transmission par les présidents des conférences régionales des universités les procès-verbaux portant les résultats du traitement des recours à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- ❑ **Dimanche 17 mars 2024 :** Signature de l'arrête portant proclamation des résultats de l'habilitation universitaire, après recours.